

Le 27 février 2008

Monsieur Marc Henrie  
Président du district de services locaux de Saint-Paul  
Président du Comité de développement et de planification de Saint-Paul  
Communauté de Saint-Paul  
1959, Route 485  
Saint-Paul NB E4T 3K2

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre dans laquelle vous soulevez de nombreuses préoccupations concernant l'infrastructure routière dans la région de Saint-Paul au Nouveau-Brunswick.

J'ai le plaisir de préciser qu'en 2007, un nouveau revêtement a été posé sur un tronçon de 2,1 kilomètres de la Route 515 dans la région de Saint-Paul et qu'à l'été 2008, des améliorations seront apportées au tronçon de la Route 485 entre la Route 126 et le chemin de la Traverse.

En 2008, le ministère des Transports posera aussi un nouveau revêtement sur cinq tronçons de la Route 126, pour un total de 24,8 kilomètres. On ne prévoit pas actuellement transformer des tronçons de la Route 126 en route à accès limité.

Le ministère reçoit chaque année de nombreuses demandes concernant divers types de travaux de réfection et d'amélioration au réseau routier provincial. Il doit établir l'ordre de priorité de ces travaux en fonction de ses affectations budgétaires. Aucun projet d'asphaltage n'est actuellement prévu sur la Route 515 dans la région de Saint-Paul, en 2008. Votre demande sera toutefois prise en compte lorsque nous établirons les priorités futures. Entre-temps, le ministère poursuivra l'entretien ordinaire des routes dans la région de Saint-Paul.

Quant à la demande pour un passage pour piétons devant l'école Saint Paul de la part de M<sup>me</sup> Jacqueline LeBlanc, le personnel de la Direction de l'entretien et de la circulation évaluera l'emplacement. Le résultat de cette évaluation vous sera communiqué ainsi qu'à Mme LeBlanc.

Quant à l'amélioration de la signalisation concernant Saint-Paul aux intersections de la Route 485 et de la Route 515 avec la Route 126, la Direction de l'entretien et de la circulation a étudié la signalisation existante aux deux intersections. Des panneaux de direction sont actuellement installés à des endroits stratégiques avant les deux intersections dans les deux sens afin de fournir de l'information directionnelle vers Saint-Paul aux automobilistes qui ne connaissent pas très bien la région. Les panneaux indicateurs annonçant Saint-Paul sur la Route 126, aux intersections susmentionnées, sont conformes aux directives provinciales et aux pratiques du ministère.